

# CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES JEUX PARAPANAMÉCAINS DE 2019

## Jeux parapanaméricains de 2019

du 23 août au 1<sup>er</sup> septembre

Lima, Pérou

Pour les athlètes ayant un handicap, les Jeux paralympiques et les Jeux parapanaméricains sont le summum de la compétition de haut niveau. Les normes de sélection des équipes ont été mises en place afin de s'assurer que le Canada est représenté par des athlètes de l'élite dont les performances et les résultats reflètent l'engagement envers l'excellence du Comité paralympique canadien (CPC).

Les épreuves de tennis des Jeux parapanaméricains comportent du simple masculin (24 joueurs), du double masculin (12 équipes, du simple féminin (12 joueuses), du double féminin (6 équipes), du simple quad (8 joueurs) et du double quad (4 équipes). Selon les critères de l'ITF, le Canada peut être représenté par deux joueurs de simple, deux joueuses de simple, deux joueurs de simple de la catégorie quad, une équipe masculine, une équipe féminine et une équipe quad. La compétition est sanctionnée par l'ITF en tant que tournoi de catégorie 2.

Les athlètes sont proposés par Tennis Canada au CPC pour considération. Le CPC choisit l'équipe pour les Jeux parapanaméricains de 2019 et a le pouvoir exclusif de déterminer la composition de l'équipe pour tous les grands Jeux. Au moment de la publication du présent document, le CPC avait attribué trois places à Tennis Canada pour les épreuves de tennis des jeux parapanaméricains.

### **1. Admissibilité**

Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité décrits dans le Guide de qualification des Jeux parapanaméricains de 2019 de Lima que vous avons joint à cet envoi. De plus, les athlètes doivent :

- Être membres en règle de Tennis Canada et remplir les conditions exigées pour représenter le Canada à l'étranger.

Être membre en règle signifie respecter le Code de conduite de Tennis Canada. Pour être admissible à représenter le Canada à l'étranger, un athlète doit satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'ITF telles que décrites dans le Guide 2019 de tennis en fauteuil roulant de l'ITF : <https://www.itftennis.com/media/298603/298603.pdf>.

### **2. Lignes directrices pour les sélections**

Le CPC a approuvé 3 places pour les épreuves de tennis en fauteuil roulant des Jeux parapanaméricains. Tennis Canada peut donc soumettre au CPC jusqu'à trois candidatures selon les critères de sélection suivants de l'ITF/IPC :

- a. Attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF
- b. Attributions par qualification régionale

\*Remarque : Des places supplémentaires de qualification peuvent devenir disponibles à la discrétion du CPC.

#### **2.1 Attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF**

- Les 2 meilleurs Canadiens parmi les 16 premiers joueurs de la région selon les classements de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF au 8 juillet 2019 se qualifient.
- Les 2 meilleures Canadiennes parmi les 8 premières joueuses de la région selon les classements de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF au 8 juillet 2019 se qualifient.
- Les 2 meilleurs Canadiens parmi les 5 premiers athlètes quads de la région selon les classements de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF au 8 juillet 2019 se qualifient.

Si plus de 3 athlètes satisfont aux critères d'attribution par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF décrits ci-dessus (et seulement si le CPC, à sa seule discrétion, permet aux athlètes de combler les places), la sélection des athlètes se fera dans l'ordre de priorité suivant :

- I. Si tous les athlètes sont dans la même catégorie (c.-à-d. hommes, femmes, quads), la priorité sera accordée aux athlètes ayant le meilleur classement ITF de simple au 8 juillet 2019.
- II. Si les athlètes sont dans des catégories différentes (c.-à-d. hommes, femmes, quads), alors l'athlète possédant le meilleur classement de simple de chaque catégorie en date du 8 juillet 2019 sera extrait de sa catégorie et regroupé avec les autres. Une fois les athlètes regroupés, la procédure suivante sera appliquée :

Athlète ayant la plus faible différence en % entre son classement ITF de simple du 8 juillet 2019 (joueurs des Amériques seulement) et les normes de qualification de l'ITF pour les Jeux parapanaméricains comme suit :

- Hommes : Top 16 dans les Amériques (basé sur 2/nation)
- Femmes : Top 12 dans les Amériques (basé sur 2/nation)
- Quads : Top 5 dans les Amériques (basé sur 2/nation)

Par exemple : Le 8 juillet, le joueur A (hommes) occupe le 13<sup>e</sup> rang dans la région des Amériques. Sa norme de qualification était un Top 16 dans les Amériques.  $13 \div 16 = 0,812$ . Le 8 juillet, le joueur B (quads) occupe le 3<sup>e</sup> rang dans la région des Amériques. Sa norme de qualification était un Top 5 dans les Amériques.  $3 \div 6 = 0,6$ . Le joueur B a le pourcentage le plus bas et aura donc la priorité sur le joueur A.

Une fois qu'un athlète avec le coefficient le plus bas, selon ce qui précède, a été déterminé, tous les athlètes extraits sont retournés dans leur catégorie respective (c.-à-d. hommes, femmes, quads).

La procédure décrite ci-dessus est répétée avec le meilleur joueur de simple de l'ITF des Amériques dans les catégories extraites et regroupées. Si après avoir répété le processus, il ne reste plus que des athlètes de la même catégorie (c.-à-d. hommes, femmes, quads), la priorité sera établie selon les plus hauts classements de simple de l'ITF au 8 juillet 2019.

Dans l'éventualité où la procédure de coefficient décrite ci-dessus produit plus d'un joueur avec le même coefficient, le Comité de l'élite décidera de l'ordre de priorité après avoir examiné un certain nombre de facteurs, notamment le potentiel de médailles en simple, le potentiel de médailles en double, les résultats passés contre des joueurs des Amériques les résultats globaux de la dernière saison et la dynamique d'équipe.

## **2.2 Attributions par qualification régionale :**

- a. Si plus d'athlètes se qualifient par le biais des attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF que le nombre de places disponibles du CPC, Tennis Canada fera une demande de places supplémentaires au CPC et pour des attributions par qualification régionale à l'ITF. S'il y a plus d'athlètes qui se sont qualifiés pour une attribution par qualification régionale que de places disponibles,

la procédure de coefficient décrite ci-dessus sera appliquée pour déterminer les athlètes sélectionnés. Toutes les attributions de qualification régionale sont assujetties à l'approbation finale du CPC et de l'ITF.

- b. Si moins de 3 athlètes se qualifient par le biais des attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF, Tennis Canada peut faire une demande d'attributions par qualification régionale. La décision sera prise par le Comité de l'élite et fondée sur plusieurs facteurs, notamment, mais sans s'y limiter, le potentiel de médailles en simple et en double, l'expérience de jeux multisports pour les athlètes de la prochaine génération, les équipes de double et la disponibilité de financement.

### 3. Échéanciers :

D'ici le 12 juillet 2019, l'entraîneur national, en consultation avec le Comité de l'élite et le vice-président du développement de l'élite, choisira les athlètes qui seront proposés au CPC. Ceci comprendra les nominations pour les attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF et les attributions par qualification régionale.

Les athlètes non sélectionnés qui désirent faire appel peuvent s'adresser par écrit à la directrice du tennis en fauteuil roulant dans les 48 heures suivant l'avis de nomination (au plus tard le 14 juillet, à 12 h, heure de l'Est). Le document doit satisfaire aux exigences en matière de motifs d'appel du processus d'appel décrit à la page 5, doit clairement exposer les motifs de l'appel et comprendre les pièces justificatives.

Les nominations finales seront communiquées au CPC le 17 juillet 2019.

### 4. Remarques :

- Tennis Canada pourrait choisir de ne pas déléguer d'équipe pour diverses raisons, notamment le manque de financement. Tennis Canada pourrait également choisir un athlète ne faisant pas partie du programme national de l'élite.
- Les critères de sélection sont assujettis aux changements de règlements et de formats du CPC et de l'ITF.
- Le Comité de l'élite (voir annexe A) sera composé des personnes suivantes :
  - Directrice du tennis en fauteuil roulant
  - Entraîneur national
  - Directrice de l'élite
  - Consultant du programme national

## COMITÉ DE L'ÉLITE

### CADRE DE RÉFÉRENCE

Le comité de l'élite (CE) pour le tennis en fauteuil roulant est un comité consultatif composé des membres du personnel et des entraîneurs du service de l'élite de Tennis Canada. Le mandat du CE est de formuler des recommandations à Tennis Canada en ce qui a trait aux sélections pour le programme national de l'élite et pour les brevets, ainsi qu'aux politiques et aux programmes.

Le comité est composé de six membres, notamment :

- ☒ La directrice du tennis en fauteuil roulant
- ☒ L'entraîneur national
- ☒ Le consultant du programme national
- ☒ La directrice de l'élite

Les membres du CE assistent à une réunion annuelle et participent à des conférences téléphoniques deux à quatre fois par année à des fins de planification de programmes, de gestion des politiques et des sélections. La directrice du tennis en fauteuil roulant préside toutes les réunions et le mandat du comité est de gérer les modalités de sélection et les procédures de façon juste et impartiale.

#### Processus de prise de décisions :

Chaque membre doit exercer son droit de vote quand il le faut. Each member must exercise one vote when required. Selon la majorité des votes, une recommandation est émise auprès de Tennis Canada pour étude. Le vice-président du développement de l'élite, la directrice du tennis en fauteuil roulant, l'entraîneur national et le vice-président du développement du tennis (lorsque nécessaire) de Tennis Canada prennent les décisions et ont le pouvoir d'infirmer ou d'accepter une recommandation.

#### Comité de l'élite

<b>Janet Petras</b>	présidente directrice du tennis en fauteuil roulant
<b>Kai Schrameyer</b>	entraîneur national
<b>Wayne Elderton</b>	consultant pour le programme national
<b>Debbie Kirkwood</b>	directrice de l'élite

## **APPEL**

Les athlètes peuvent faire appel des nominations pour les Jeux parapanaméricains pour les motifs suivants :

### Les motifs d'appel comprennent :

- Erreur de droit (politique mal appliquée)
- Erreur dans les faits (résultats erronés qui ont une incidence sur le résultat de la sélection)
- Défaut de connaissance de la procédure (les critères ont été modifiés et/ou le joueur ne connaissait pas bien les critères)

### Les athlètes ne peuvent porter en appel :

- Le fait qu'ils ne sont pas d'accord avec la décision, ou ;
- Ils n'aiment pas la politique publiée, ou ;
- Les critères publiés devraient être modifiés (ils peuvent être modifiés pour l'année/cycle suivant, mais non pour l'année/cycle en cours).

Voici la procédure pour porter un appel. Si le joueur peut démontrer qu'il fait l'objet d'une injustice, alors :

1. L'athlète doit soumettre un appel par écrit à la directrice du tennis en fauteuil roulant d'ici le 14 juillet 2019, à midi, heure de l'Est. Le document doit préciser clairement les motifs de l'appel.
2. Le Comité d'appel de Tennis Canada étudiera la demande et rendra une décision au plus tard le 15 juillet 2019, à midi, heure de l'Est et cette décision sera finale.
3. Un joueur peut porter cette décision de Tennis Canada en appel par écrit au Centre de règlement extrajudiciaire des différends du Canada au plus tard le 15 juillet 2019, à 17 h, heure de l'Est.